

L'agenda des abonnés Moniteur Juris : pour retrouver tous les services associés à votre abonnement. Restons connectés.



## DROIT DES MARCHÉS PUBLICS A ÉTÉ MIS À JOUR

À l'occasion de cette mise à jour du Droit des marchés publics sont notamment actualisés les dossiers portant sur l'examen des offres (III.434), l'information des concurrents évincés (III.438) ou bien encore les modalités de règlement des comptes (V.200).

Voici les 14 dossiers de la mise à jour :

- II.420 - Travaux
- II.430 - Fournitures
- II.440 - Services
- III.432 - Critères de choix et considérations environnementales et/ou sociales
- III.434 - Examen des offres - Classement, variantes et systèmes de préférence
- III.438 - Information des concurrents évincés
- IV.127 - Modifications du contrat pendant l'exécution
- IV.210 - Durée du marché
- IV.348 - Marchés globaux (sauf partenariats)
- IV.605 - Arbitrage
- IV.610 - Compétence du juge administratif
- V.200 - Modalités de règlement des comptes
- V.300 - Financement administratif
- V.320 - Cession et nantissement de créances — Loi Dailly —

[JE LE CONSULTE](#)



## CONTRATS PUBLICS N°202 EST EN LIGNE

### Modalités de paiement des marchés publics

Avec la publication du décret du 18 juillet 2019, les obligations de transmission et de réception des factures électroniques sont clairement assorties de modalités juridiques et techniques. La publication de ces nouvelles dispositions liées à la phase de paiement des marchés donne l'occasion d'analyser certains outils et mécanismes spécifiques tels que la carte d'achat, le versement des acomptes, le règlement partiel définitif... En outre, quelles sont les règles applicables concernant les délais de paiement et comment les parties peuvent-elles recouvrer les sommes dues en cas de défaut de paiement ?

Voici les articles au sommaire du dossier :

- Les modalités de transmission et de réception des factures électroniques dans la commande publique - Anne Cantero et Pascal Agosti
- Le portail Chorus Pro : caractéristiques et retour d'expériences - Aurélie Laucot
- Le recours à la carte d'achat - Nadia Saïdi
- Le versement des acomptes en exécution des marchés publics - Jonathan Hensehsberg
- Règlement partiel définitif : conditions de mise en œuvre, intérêt et limites - Xavier Loré et Mendi Frigaux
- Cas particulier du paiement du sous-traitant : conseils, recommandations - Jean-Marc Peyricat et Pierre Cailloce
- Loi PACTE et rémunération du titulaire ou la législation des bons sentiments - Walter Salamand
- Les délais de paiement et les conséquences en cas de retard - Ludovic Balleux
- Quel(s) outil(s) pour pallier les retards, défauts de paiement... ? - Jean-Baptiste Berlotier-Merle

[JE LE CONSULTE](#)



## COMPLÉMENT COMMANDE PUBLIQUE N°29 EST EN LIGNE

Vous y trouverez tout un dossier consacré à « l'achat public innovant ». En effet, cette année, l'innovation a été au centre de nombreux textes intéressant la commande publique. Ce numéro fait donc le point sur les instruments, à la disposition des personnes publiques, pour innover. Par ailleurs, la chronique revient sur la portée qu'il convient de donner à la réception dans les marchés de travaux.

Voici ces articles :

- Dossier "Achat public innovant"
  - Editorial - Serge Pugeault
  - La définition de l'innovation selon le droit de la commande publique - Karine Hennette-Jaouen
  - La place du sourcing dans l'achat innovant - Baptiste Jaffré
  - Le partenariat d'innovation dans l'achat public innovant - Guillaume Rossignol-Infante
  - L'expérimentation pour les besoins en matière d'achats innovants dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros HT - Agathe Roussel
- Chronique
  - Les effets contrastés de la réception dans les marchés publics de travaux - Antoine Bourrel

[JE LE CONSULTE](#)



## CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES A ÉTÉ MIS À JOUR

Cette mise à jour du CGCT intègre notamment le décret n° 2019-701 du 3 juillet 2019 relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales, ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du comité des finances locales et du Conseil national d'évaluation des normes (fiches 1.21.010, 1.21.020, 1.21.030, 1.21.040, ...), la loi n° 2019-707 du 5 juillet 2019 portant diverses dispositions institutionnelles en Polynésie française (fiche 5.84.020, ...), la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires (fiche 1.23.010, ...), la loi n° 2019-809 du 1er août 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires (fiche 2.11.040, ...), la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace (fiche 3.43.010, ...)

Voici les dossiers mis à jour :

- 1.11.020 Chapitre 1 - Principe de libre administration - Rôle et répartition des compétences entre collectivités territoriales indépendantes
- 1.21.010 Chapitre 1 - Composition et fonctionnement du comité des finances locales - Composition
- 1.21.020 Chapitre 1 - Composition et fonctionnement du comité des finances locales - Missions et financement
  - 1.21.030 Chapitre 2 - Composition et fonctionnement de la commission consultative sur l'évaluation des charges - Composition
  - 1.21.040 Chapitre 2 - Composition et fonctionnement de la commission consultative sur l'évaluation des charges - Fonctionnement
  - 1.21.060 Chapitre 3 - Composition et fonctionnement du Conseil national d'évaluation des normes - Fonctionnement
- 1.23.010 Chapitre 1 - Agence nationale de la cohésion des territoires - Statuts et missions
- 1.42.060 Chapitre 4 - Services d'incendie et de secours - Service de santé et de secours médical du SDIS
- 1.42.200 Chapitre 5 - Réseaux et services locaux de communications électroniques - Interventions locales en matière de communications électroniques
- 1.42.210 Chapitre 6 - Communication audiovisuelle - Interventions locales en matière de communication audiovisuelle
- 1.52.060 Chapitre 4 - Administration et contrôle - Représentation et participation aux instances de la SEM
- 1.61.120 Chapitre 4 - Compensation des transferts de compétences - Obligation de production de statistiques sur les compétences transférées
- 1.62.010 Chapitre unique - Indemnités de fonction saisissables et fonds de financement pour l'allocation de fin de mandat
- 1.86.020 Chapitre 2 - Sociétés d'économie mixte locales - Application de dispositions générales relatives aux SEM locales
  - 1.86.040 Chapitre 4 - Sociétés publiques locales
  - 2.11.040 Chapitre 3 - Création d'une commune nouvelle - Procédure de création
  - 2.12.010 Chapitre 1 - Le conseil municipal - Composition
  - 2.12.030 Chapitre 1 - Le conseil municipal - Fonctionnement (Convocation aux réunions et règlement intérieur)
  - 2.21.100 Chapitre 3 - Pouvoirs de police portant sur des objets particuliers - Police de la circulation et du stationnement (Règles générales)
  - 2.22.280 Chapitre 3 - Cimetières, sites cinéraires et opérations funéraires - Dispositions diverses et transitoires
  - 2.33.150 Chapitre 3 - Taxes, redevances ou versements non prévus par le code général des impôts - Taxes particulières aux stations (Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos)
  - 2.33.170 Chapitre 3 - Taxes, redevances ou versements non prévus par le code général des impôts - Versement destiné aux transports
  - 2.33.280 Chapitre 4 - Dotations et autres recettes réparties par le comité des finances locales - Dotation globale de fonctionnement (Dotation d'aménagement - Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale)
  - 2.33.320 Chapitre 4 - Dotations et autres recettes réparties par le comité des finances locales - Dotation d'équipement des territoires ruraux
  - 2.33.330 Chapitre 4 - Dotations et autres recettes réparties par le comité des finances locales - Dotation politique de la ville
  - 2.41.020 Chapitre 1 - Dispositions générales - Patrimoine de la section de commune et union de sections
    - 2.53.020 Chapitre unique - Dispositions financières - Versement destiné aux transports
    - 2.53.030 Chapitre unique - Dispositions financières - Objet et répartition des crédits du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France
    - 2.53.050 Chapitre unique - Dispositions financières - Attribution et utilisation des ressources du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France
    - 3.21.080 Chapitre 4 - Action sociale - Compétences du conseil général en matière d'action sociale
    - 3.32.010 Chapitre 1 - Dépenses obligatoires - Dépenses de fonctionnement obligatoires et allocation personnalisée d'autonomie
    - 3.33.080 Chapitre 4 - Concours financier de l'État - Dotation globale de fonctionnement
    - 3.33.090 Chapitre 4 - Concours financiers de l'État - Dotation de soutien à l'investissement des départements
    - 3.33.115 Chapitre 5 - Péréquation des recettes fiscales - Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux
    - 3.43.010 Chapitre unique - La Collectivité européenne d'Alsace
    - 3.64.010 Chapitre 1 - Compétences de la métropole de Lyon - Compétences communales, départementales, compétences déléguées par la région Rhône-Alpes ou par l'État
    - 3.65.010 Chapitre unique - Biens et personnels affectés à la métropole
    - 3.66.060 Chapitre 4 - Dépenses - Dépenses de la métropole de Lyon
    - 4.25.015 Chapitre 1 bis - Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'intermodalisation - Objet, approbation, mise en œuvre
    - 4.25.040 Chapitre 3 - Interventions en matière économique et sociale - Participation au capital de sociétés
      - 4.42.170 Chapitre 4 - Compétences - Éducation
      - 4.42.180 Chapitre 4 - Compétences - Culture, sport et communication
      - 4.42.310 Chapitre 5 - Dispositions financières - Dépenses
      - 5.11.010 Chapitre unique - Dispositions générales relatives à la coopération locale
      - 5.21.010 Chapitre préliminaire - Principes généraux de la coopération intercommunale
      - 5.21.020 Chapitre 1 - Dispositions communes - Règles générales relatives aux EPCI
      - 5.21.260 Chapitre 2 - Syndicat de communes - Dissolution
      - 5.21.320 Chapitre 4 - Communauté de communes - Dissolution
      - 5.21.460 Chapitre 6 - Communauté d'agglomération - Dissolution et transformation
      - 5.21.475 Chapitre 7 - Métropole - Compétences
      - 5.21.550 Chapitre 9 - La métropole du Grand Paris - Les établissements publics territoriaux
      - 5.73.010 Chapitre unique - Le pôle métropolitain
      - 5.74.010 Chapitre unique - Dispositions relatives aux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, établissement du projet de territoire, mise en cohérence du périmètre avec d'autres schémas
      - 5.84.020 Chapitre 2 - La coopération intercommunale - Dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunale
      - 5.84.040 Chapitre 3 - Syndicats mixtes - Règles applicables aux syndicats mixtes
      - 7.11.040 Chapitre 3 - Dépenses - Identification des dépenses
      - 7.210.040 Chapitre 3 - Dépenses - Notification des crédits du CESECE et identification des dépenses

[JE LE CONSULTE](#)



## COMPLÉMENT TERRITORIAL N°52 EST EN LIGNE

Ce numéro, outre les veilles juridiques et jurisprudentielles, propose les chroniques suivantes :

- Rubrique Fonction publique : Loi du 6 août 2019 : une transformation notable de la fonction publique territoriale
- Rubrique Décentralisation : Aides au cinéma par les communes : action économique ou politique culturelle ?
- Rubrique Urbanisme : De quelques aspects de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Élan)

[JE LE CONSULTE](#)

**AVANTAGE ABONNÉS**  
**Invitation gratuite au Salon des Maires et des Collectivités Locales**

VILLES ET TERRITOIRES DURABLES - HORIZON 2030

**19, 20 & 21 novembre 2019**

Paris - Porte de Versailles

[>>> Je demande mon badge visiteur](#)

**LA FOLLE SEMAINE DES MARCHÉS PUBLICS**

**1 CONFÉRENCE & 21 FORMATIONS**

**25 AU 29 NOVEMBRE 2019 - PARIS**

**ASSISTANCE ABONNÉ**

Notre Assistance Abonné se tient à votre disposition si vous souhaitez obtenir une réponse, bénéficier d'un conseil ou d'une aide personnalisée, pour mieux vous approprier votre abonnement.

- **Par téléphone** : 01 79 06 70 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 (17h00 le vendredi)
- **Par email** : [moniteurjuris@infopno-digital.com](mailto:moniteurjuris@infopno-digital.com)
- **Par courrier** : MONITEUR JURIS - Case n°61 - Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 ANTONY CEDEX